

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 22 mai 2003.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le vice-président du Conseil. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2003-36

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 17 avril 2003

Résolution n° C-2003-37

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 17 avril 2003 avec une correction, à la page 2, au nom de monsieur Pierre Brochu, conseiller de la Ville de Lévis.

Adoptée

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2002

Résolution n° C-2003-38

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2002 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence: Rapport financier au 31 décembre 2002 accompagné du rapport du vérificateur
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Avis de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sur le règlement N° 01-2003 de la MRC de l'Île-d'Orléans modifiant le schéma révisé

Résolution n° C-2003-39

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, un avis défavorable de la CMQ à l'entrée en vigueur du règlement N° 01-2003 de la MRC de l'Île-d'Orléans modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de permettre la construction d'habitations unifamiliales dans les aires d'affectation agricole et de conservation, pour les raisons que son application risque de contribuer à la déstructuration de la zone agricole permanente.

D'informer le ministre que la CMQ serait favorable à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC ayant pour objectif de consolider des secteurs résidentiels déjà construits et déjà acceptés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au sein de la zone agricole permanente. De tels secteurs devraient, cependant, être délimités précisément pour correspondre à des îlots déstructurés au sens des orientations gouvernementales en matière d'aménagement telles que définies en décembre 2001 pour la protection du territoire et des activités agricoles.

Référence: Mémoire du 8 avril 2003
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Demande de prolonger le moratoire sur la production porcine

Résolution n° C-2003-40

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Pierre Brochu, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'appuyer la demande de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) adoptée le 10 mai 2003 dans le cadre de ses assises annuelles, demandant au Gouvernement du Québec de prolonger le moratoire sur la production porcine, de manière à répondre aux préoccupations soulevées par le monde municipal et donner à la CMQ le temps nécessaire pour terminer sa réflexion à l'échelle de son territoire.

De transmettre copie de la résolution accompagnée d'une copie de la résolution adoptée par l'UMQ au Gouvernement du Québec, au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, à l'UMQ ainsi qu'à chacune des MRC du territoire de la CMQ et aux villes de Québec et Lévis.

Référence: Mémoire du 14 mai 2003
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

À l'unanimité des membres, le point suivant de l'ordre du jour portant sur la désignation d'un représentant aux conseils des bassins versants est reporté pour clarification sur le rôle et les responsabilités des MRC et de la CMQ.

Bordereau d'information

Résolution n° C-2003-41

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 03-05 en date du 22 mai 2003 contenant les points suivants :

1. Lettre datée du 5 mai 2003 de l'adjointe du chef de l'opposition officielle de l'Assemblée nationale accusant réception de la résolution C-2003-34 concernant la télédiffusion du prochain débat des chefs dans la Capitale.
2. Note du secrétaire-trésorier de la CMQ relativement au dépôt d'une liste des contrats de plus de 25 000 \$ ainsi que d'une liste des contrats de plus de 2 000 \$ lorsque le total des contrats avec un même fournisseur excède 25 000 \$ dans un même exercice financier.
3. Lettres de félicitation du président de la CMQ adressées aux candidats élus lors du scrutin provincial du 14 avril 2003.
4. Lettres de remerciement du président de la CMQ adressées à ceux et celles, qui pour une raison ou une autre, ne se retrouvent plus à l'Assemblée nationale à la suite du scrutin provincial du 14 avril 2003.
5. Procès-verbal approuvé du Comité exécutif du 20 février 2003.
6. Procès-verbal approuvé du Comité exécutif du 20 mars 2003.
7. Document de la Ville de Québec sur une vision d'avenir pour la Ville, entreprise de réflexion pour une planification des stratégies municipales à court, moyen et long terme.

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Intervention de monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, ainsi que de messieurs André Gignac, Michel Giroux et Jean Garon, au sujet de l'abandon, selon les médias, par le Gouvernement du Québec d'un projet de développement au Mont Sainte-Anne (journal Le Soleil du 22 mai 2003). Selon le journal, le gouvernement aurait fait une croix sur le projet de la Société générale de financement de transformer le Mont Sainte-Anne en un véritable semble de villégiature quatre saisons de calibre international. Le secteur récréotouristique serait vu comme un secteur à très haut risque dans lequel le gouvernement ne favoriserait pas ses interventions...

Le gouvernement nouvellement élu peut vouloir procéder à une réévaluation du projet et revenir ensuite avec un projet modifié... Est-ce à dire que des interventions dans les axes touristiques et culturels pour le développement des régions, qui ont été jusqu'à maintenant favorisées, constitueront dorénavant des secteurs à haut risque que le gouvernement n'entend pas privilégier? Des éclaircissements sont nécessaires.

Demande au président de la CMQ concernant les projets du Gouvernement du Québec pour le développement du Mont-Sainte-Anne

Résolution n° C-2003-42

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De demander au président de la CMQ d'entreprendre des démarches auprès du Gouvernement du Québec pour obtenir des éclaircissements sur ses intentions en regard du développement du Mont Sainte-Anne et du développement des régions en favorisant des investissements dans les domaines touristique et culturel.

Référence: Article du journal Le Soleil du 22 mai 2003
Responsable: Président

Adoptée

Période de questions du public

Période de questions du public.

Levée de la séance

Résolution n° C-2003-43

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE